

# Communiqué de Presse

## Unité de Communication du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Réf: 395f08

Tel: : +33 3 90 21 49 36

Fax : +33 3 88 41 27 51

congress.com@coe.int

www.coe.int/congress



47 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"l'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## Le Congrès appelle les collectivités territoriales à s'engager pour une nouvelle culture de l'énergie

Strasbourg, 30.05.2008 - A l'occasion de sa session plénière, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a adopté le 29 mai 2008 une recommandation et une résolution portant sur « l'action publique territoriale : pour une nouvelle culture de l'énergie ».

Face à l'urgence posée par le changement climatique et la question de la sécurité d'approvisionnement énergétique à des prix raisonnables, le Congrès a appelé les collectivités locales et régionales à développer une nouvelle culture de l'énergie qui intègre la performance énergétique des territoires. Cela passe notamment par le recours aux énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique, et la réorganisation des modes de transport.

« Nous devons agir dans tous nos secteurs de responsabilité: en tant que consommateurs d'énergie, fournisseurs de services, investisseurs et responsables de l'aménagement du territoire. Il nous faut mobiliser la population et les acteurs locaux » a souligné la rapporteur Mariacristina Spinosa, Italie.

« Les gouvernements nationaux doivent soutenir les pouvoirs locaux et régionaux dans leurs efforts pour promouvoir l'efficacité énergétique, en les dotant des ressources nécessaires, conformément à la Charte européenne de l'autonomie locale. » a déclaré le rapporteur Oleksandr Luk'anchenko, Ukraine, à l'occasion du débat.

Le Congrès a, par ailleurs, invité les collectivités à créer des agences locales de l'énergie pour mettre en œuvre, au niveau des territoires, une politique énergétique durable, tout en soulignant la nécessité pour les parlements nationaux d'harmoniser le cadre législatif et normatif sur les questions de l'énergie.

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions.

Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès : Yavuz Mildon (Turquie, PPE/DC), Présidente de la Chambre des régions : Ludmila Sfirloaga (Roumanie, SOC),

Président de la Chambre des pouvoirs locaux : Ian Micallef (Malte, PPE/DC)

Groupes politiques : Groupe Socialiste (SOC), Groupe Parti Populaire Européen – Démocrates Chrétiens (PPE/DC),  
Groupe Indépendant et Libéral Démocratique (GILD)